



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 29 avril 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 28/04/2021

Présents : CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac), INGUIMBERTY Pierre, LOUIS Laurent (Compeyre), BOISSET Etienne (la Cresse), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe), POURQUIE Bernard, VAISSETTE Alain (Rivière-sur-Tarn), ARGUEL Jean-Claude, CHAUCHARD Joel (Verrières)

Absent excusé : FRAYSSINHES Philippe (La Cresse)

- **Acquisition parcelle réservoir de Molières**

Considérant la nécessité de régulariser le statut juridique du réservoir construit sur une parcelle n'appartenant pas au SIVOM,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

DECIDE d'acquérir :

- une partie de la parcelle cadastrée ZI 33 commune de Verrières
- surface à acquérir : 9a67ca
- prix de 2 000 € (deux mille euros).

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative au budget assainissement (DM 1)**

Suite à une erreur de saisie sur le budget primitif, il convient de régulariser les écritures suivantes :

Article 6811 (dépense F): +0.95 €

Article 281532 (recette I) : +0.95 €

Article 777 (recette F) : + 0.95 €

Article 1313 (recette I) : - 0.95 €

Voté à l'unanimité

- **Entretien des installations eau et assainissement : choix d'un prestataire de service**

Suite au départ non prévu de deux agents titulaires au 2 mai 2021 et au 24 mai 2021, le SIVOM ne peut plus assurer le bon fonctionnement du service.

Vu l'urgence, le SIVOM a contacté deux entreprises pour leur demander une offre de prestation de service afin d'assurer l'entretien des réseaux eau potable (production et distribution) et eaux usées.

Après avoir pris connaissance des deux offres, le Conseil Syndical :

DECIDE de retenir l'entreprise SAUR pour assurer les prestations de service eau potable et eaux usées à compter du 15 mai 2021 pour une durée de 1 an, reconductible deux fois sur accord expresse des deux parties.

Voté à l'unanimité

- **Convention de rupture conventionnelle**

Deux agents ont fait une demande de rupture conventionnelle auprès du SIVOM.
Le Conseil Syndical accepte le principe de la rupture conventionnelle.

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**

- Etude en cours pour installer des pompes immergées au Puits d'Aguessac
- Assainissement de Villeneuve : le démarrage des travaux était prévu semaine 17 – reporté mi-mai
- Dégâts STEP du Bourg par intrusion avec effraction : dégâts sur une pompe – coût estimé 3 900 € HT – plainte déposée le 23/03/2021, classée sans suite par Procureur. L'assurance du SIVOM a été saisie du dossier
- Campagne de remplacement de compteurs (environ 170) – village de Boyne, confié à l'entreprise SLTP – coût/compteur : 28 €- la tranche précédente avait été facturée 32 € (prix renégocié suite à devis d'entreprises extérieures)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

